



Grenoble, le 31 mars 2016

**DIRECTION ACTION TERRITORIALE  
DIRECTION TERRITOIRE SECTEUR 1**

Affaire suivie par : Valérie CHENEVIER  
☎ : 04 76 48 89 04

**Objet : COMPTE RENDU DE L'ATELIER SQUARE PROJET ST BRUNO – mardi 21 mars 2016**

**-GT Habitants présents :**

Joëlle Boenigen, Alice Carette, Bénédicte Soudy et Jean-François Rabot, Collectif St Bruno Citoyen.

**- Services présents :**

Virginie Chirez, Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DECV), Ville de Grenoble,  
Line Lemarchand, chef de projet unité proximité secteurs 1, 2 et 3, Service Aménagement Espace Public (BE AEP), Grenoble Alpes Métropole,  
Jacques Gibrat, Responsable de l'Unité Entretien des parcs – arbres, Service Espaces Verts, Ville de Grenoble,  
Boris Kolytcheff, chargé de concertation, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble,  
Valérie Chenevier, Directrice de Territoire Secteur 1, Direction Action Territoriale (DAT), Ville de Grenoble.

**-Excusés :**

Rebecca Dobremez et Jean-Baptiste Moreau, Collectif Saint Bruno Citoyen,  
Bruno de Lescure, président UHQ Berriat St Bruno Europole,  
Patricia Chéry, Chargée de concertation, DT1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

**Diffusion :** aux présents et aux excusés, les membres du GT Habitants non présents, Sonia Yassia, élue déléguée au secteur 1 ; Antoine Back, élu délégué au secteur 2 et en charge de la GUP ; Lucille Lheureux, adjointe Espace Public et Nature en Ville ; Lara Assouline, Directrice Environnement et Cadre de Vie ; Olivier Curto, Eclairage public et illuminations, Direction Environnement et Cadre de Vie ; Loïsa Cabanes, chargée de prévention de la délinquance, Service Prévention de la Délinquance ; Jean-Louis Cury, chef de service Prévention de la Délinquance ; Franck Quéré, directeur de projet GUP, DAT, Ville de Grenoble ; Matthieu Warin, responsable MDH Chorier Berriat ; Véronique VIC, agent développement local de la MDH Chorier Berriat ; Cécile Py, responsable bibliothèque St Bruno.

**Préambule** : l'atelier du 05/04 est maintenu de 17h45/19h30 en salle de réunion au rez-de-chaussée de la DT 1 au 10 rue Abbé Grégoire. Son ordre du jour portera sur les modalités de concertation.

### Déroulé de séance

Les services rappellent les principaux objectifs de cet atelier :

- Choisir une méthode de travail sur le marché à lancer ;
- Réfléchir à des modalités de concertation plus large à ce stade d'avancement du projet.

### Compte-rendu des échanges

#### **1- Sur le choix d'une méthode de méthode de travail (présentation d'options pour réaliser une structure de jeux sur mesure) :**

2 options sont possibles :

- **2 marchés** : lancement d'un mini concours pour choisir une entreprise, un marché d'études, puis un marché de travaux pour fabrication/réalisation ; la contrainte est les délais qui dépasseraient forcément 2016, d'une part, et d'articulation des 2 phases, d'autre part ;
- **1 marché global de conception/réalisation** : cette option paraît la plus adaptée au projet et elle est retenue par les participants. L'UHQ sera consultée par la DT 1 (fait depuis la réunion du 21/03 et accord de principe donné).

Elle permet de sélectionner au moins 3 candidats pour une faisabilité (à rémunérer) qui pourrait aller jusqu'à une maquette.

La consultation/sélection des candidats pourrait avoir lieu en avril-mai 2016.

A noter que cette procédure n'est pas habituelle pour les services de la Ville de Grenoble et elle correspond plus à des projets avec certaines caractéristiques techniques ou exigences (cas performance énergétique, dimension exceptionnelle, par exemple). Le 2<sup>nd</sup> critère mentionné pourrait intégrer le projet du square St Bruno. La cellule juridique du service Marchés a été consultée.

Le Collectif St Bruno Citoyen souhaiterait être présent au jury de sélection des candidats, si cela est possible. Il propose d'être force de proposition en contactant certains concepteurs, notamment celui qui a réalisé la structure de jeux à Nice.

A noter que le BE AEP a contacté la Ville de Nice sur ce projet, qui a été travaillé en amont et le concepteur a également eu une démarche très participative tout au long de la réalisation (faisait partie du projet). Cette structure a aujourd'hui beaucoup de succès et attire un public nombreux. La Ville de Nice a été amenée à créer une 2<sup>e</sup> aire de jeux.

## **2- Sur les modalités de concertation :**

Il apparaît opportun, au stade actuel d'avancement du projet, d'élargir la concertation afin de valider que les choix retenus sont bien en adéquation avec les attentes et envies de tous les usagers du site.

Le premier niveau est de s'interroger sur la pertinence du choix de la main, qui semble trop abstraite, symbolique pour être lisible par tous. Cela constituerait un 1<sup>er</sup> objet de consultation.

Le Collectif pense qu'un animal est à ce titre plus parlant.

Compte tenu des délais de réalisation du projet, il convient de programmer cette étape de concertation pendant les vacances d'avril (11 au 23/04).

La DECV indique que la position centrale de la structure de jeux est importante au regard de la ludicité du site et que cela s'apprécie en lien avec les autres aires de jeux présentes sur le quartier.

La DAT a déjà eu des démarches de ce type sur d'autres parcs de la Ville de Grenoble : J. Verlhac et C. Dullin. Il est proposé de s'en inspirer notamment par des ateliers avec des adultes et des enfants.

La DT 1 a déjà rencontré la bibliothèque St Bruno, qui est partante pour suivre le projet et être support de concertation. L'équipe de la MDH Chorier Berriat est également mobilisée sur ce travail et pourrait notamment proposer aux enfants du centre de loisirs de la MDH, un atelier de dessins, à voir également en associant avec les autres centres de loisirs du secteur 1, celui de la MJC Parmentier en particulier.

Le SEV suggère aussi d'avoir une analyse de l'existant : voir ce qui serait intéressant de conserver, cibler des tranches d'âges avec certaines obligations qui en découlent (sol souple pour les tout-petits, par exemple). Il y a 3 îlots de jeux et repérer ce qui est obsolète.

Le collectif se pose effectivement la question sur les jeux à ressort existants.

La DECV pose le problème de faire coexister du neuf et de l'ancien. La Ville de Grenoble a le devoir d'interroger les habitants sur l'avenir de ce site et la complémentarité avec les autres structures existantes.

En revanche, la DAT précise que ce qui n'est pas soumis au débat est le principe de la structure centrale de jeux, car a la légitimité du vote dans le cadre du budget participatif. Il est, par ailleurs, important de s'interroger sur son ancrage dans le site (orientation/ensoleillement).

L'ensemble des participants est d'accord pour retenir pour la concertation un principe de consultation : pourrait avoir lieu à la bibliothèque St Bruno (accord de sa responsable, Cécile PY, contactée depuis le 21/03 par la DT 1), à l'aide d'un panneau et d'une boîte à idée par exemple.

Il serait intéressant d'avoir des références simples : le BE AEP pourra faire des propositions, sachant que le plan initial du projet voté sera une bonne référence.

La DECV précise qu'il sera également intéressant de laisser les concepteurs candidats faire des propositions en lien avec les thèmes à retenir (issus de la concertation) ; cela permettrait de sélectionner.

Le SEV souligne l'importance d'avoir des critères en lien avec ce que nous voulons (thèmes, ludicité, etc.).

La DECV informe que la phase conception-réalisation du projet de Nice a été faite en lien avec les habitants, des temps festifs ont été organisés tout au long du chantier.

La DT 1 indique qu'une visite de chantier peut être prévue avec les habitants (cela a été fait pour le chantier du jardin du bassin à Teisseire).

Le Collectif indique que certains concepteurs ont cette compétence (cas aussi à la Ville de Nantes).

La DAT précise à ce titre qu'il faudra travailler sur la communication : panneau sur site, articles dans gre.mag et site web de la Ville de Grenoble.

### **En conclusion**

- **Le BE AEP préparera un retro planning avec l'option de marché global de conception-réalisation.**
- **La DAT/DT 1 affine les modalités de concertation en lien avec le Collectif (proposition reçue depuis le 21/03 de la part de B. SOUDY).**
- **L'ordre du jour de l'atelier du 05/04 sera consacré à la concertation à mettre en place du 11 au 23/04 autour du principe d'une consultation sur 3 sites (repérés par DAT/DT 1 : bibliothèque St Bruno, MDH Chorier Berriat et MJC Parmentier) avec panneau d'explication et urnes pour déposer questionnaires, ainsi que plusieurs temps d'animation (ateliers de dessins avec enfants des centres de loisirs du secteur 1 et un temps fort de présence sur square le 23/04 de 11h à 15h), dispositif à appuyer par une communication (affiches et flyers) : à valider le 05/04.**

**Seront également associés à cet atelier :**

- **Cécile PY, responsable bibliothèque St Bruno ;**
- **L'équipe de la MDH Chorier Berriat : Matthieu WARIN, responsable, et Véronique VIC, agent de développement local ;**
- **Des membres du CCI-A ;**
- **Maël TREMANDAN, étudiant en master Urbanisme et projets urbains de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, option design urbain.**